



Communauté  
de Communes du

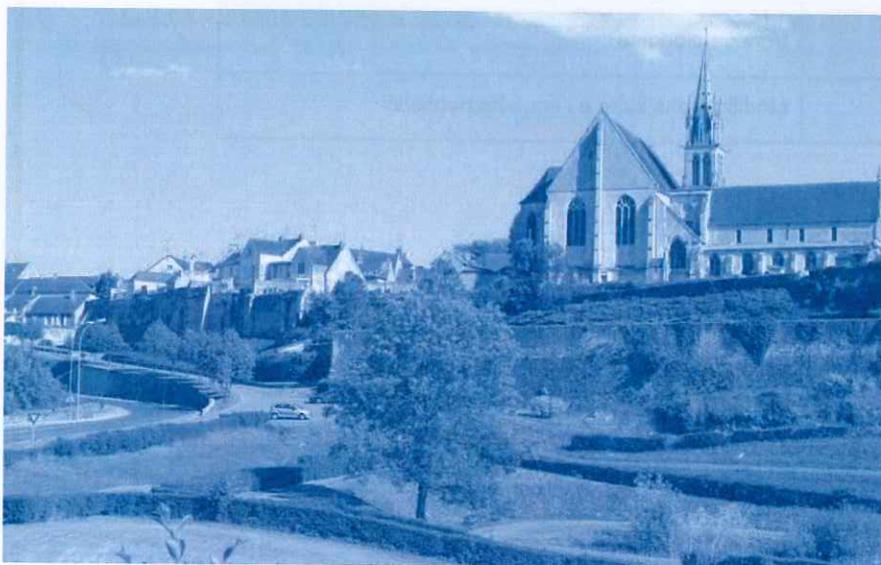
*Pays de Valois*



# Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois



## Pièce 4 - Bilan de la concertation



# GESTION DU DOCUMENT

## Références

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <i>Référence interne</i> | Bilan de la concertation – SCoT CCPV Pièce 4 |
| <i>Version révision</i>  | 2  |
| <i>Date</i>              | 6 février 2018                               |

## Rédaction

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <i>Auteurs principaux</i> | Mathieu BESNIER, Philippe PLANTAGENEST |
| <i>Contrôle qualité</i>   | Véronique BISSON                       |

## Suivi des modifications

| <i>Indice</i> | <i>Date</i>    | <i>Origine</i>                           |
|---------------|----------------|--|
| V 1           | Juin 2017      | Version d'origine                        |
| V 2           | 6 février 2018 | Modifications suite à l'enquête publique |

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>GESTION DU DOCUMENT .....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>SOMMAIRE .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION .....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>A. Objectifs et modalités de concertation prévues par la Communauté de Communes du Pays de Valois .....</b> | <b>6</b>  |
| <b>B. Bilan des moyens de concertation mis en œuvre .....</b>  | <b>7</b>  |
| <b>2. LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC .....</b>                               | <b>9</b>  |
| <b>A. Les observations du public formulées lors des réunions publiques ou consignées .....</b>                 | <b>10</b> |
| <b>B. La prise en compte de ces observations .....</b>   | <b>12</b> |
| <b>C. Conclusion .....</b>   | <b>15</b> |
| <b>3. ANNEXES : EXEMPLES DE DOCUMENTS DE CONCERTATION .....</b>  | <b>16</b> |
| <b>A. Les panneaux de concertation .....</b>   | <b>17</b> |
| <b>B. Les exemples de communiqués et de dossier de presse .....</b>  | <b>22</b> |
| <b>C. Les extraits de pages et de sites internet de la CCPV et des communes .....</b>                          | <b>29</b> |



# I. MODALITÉS DE LA CONCERTATION



## A. OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION PREVUS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

Les objectifs et modalités de concertation prévus pour l'élaboration du SCoT ont été fixés par la Communauté de Communes du Pays de Valois dans sa délibération du 18 juin 2015 qui prévoit : « *la révision du SCoT sera conduite en concertation, selon les modalités fixées par la Communauté de Communes et en associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont la profession agricole. Ce processus doit permettre l'expression des idées et points de vue par la mise à disposition des documents élaborés et la mise en place de dispositifs adaptés au recueil des observations de tous ceux qui souhaitent contribuer à l'enrichissement du projet SCoT.*

Cette concertation induit :

- *La mise à disposition du public d'un dossier l'informant du déroulement de la procédure et des orientations étudiées (dossier complété au fur et à mesure de l'avancée des travaux, par des documents d'études, des plaquettes d'informations). Le dossier sera actualisé et consultable pendant toute la durée de l'élaboration du projet et jusqu'à son arrêt par la Conseil Communautaire, (sur le site internet de la Communauté de Communes et à son siège sur supports papier aux jours et heures habituels d'ouverture). Un registre d'observation sera également mis à disposition ;*
- *L'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques exposant le diagnostic et les enjeux du territoire ainsi que les orientations du PADD et du DOO avant l'arrêt du projet. Les comptes rendus des réunions publiques seront joints au dossier d'information pour le public ;*
- *L'organisation d'une exposition ;*
- *La rédaction d'articles de presse, dans les bulletins municipaux ou sur le site internet de la Communauté de Communes.*

*Le bilan de cette concertation sera présenté devant le Conseil Communautaire qui en délibérera et précédera à l'arrêt du projet qui sera soumis pour avis aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et aux communes limitrophes, aux commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et aux organismes HLM qui en feront la demande.*

*Au terme de ces consultations, le projet sera soumis à enquête publique. »*

## B. BILAN DES MOYENS DE CONCERTATION MIS EN OEUVRE

| Moyens de concertation prévus   | Moyens de concertation utilisés   |
|---|---|
| La mise à disposition du public d'un dossier l'informant du déroulement de la procédure et des orientations étudiées (dossier complété au fur et à mesure de l'avancée des travaux, par des documents d'études, des plaquettes d'informations). | Les documents liés au SCoT (Diagnostic, PADD,...), aux différentes réunions de travail ayant eu lieu avec les élus et les PPA, et de manière plus générale sur la communication autour du SCoT, ont été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Valois.   |
| L'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques exposant le diagnostic et les enjeux du territoire ainsi que les orientations du PADD et du DOO avant l'arrêt du projet.   | <p>2 réunions publiques ont été organisées à chacune des phases du projet (soit un total de 6 réunions publiques) dans des communes différentes (Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 19 et 20 septembre 2016 : présentation de la démarche de révision du SCoT ainsi que des grands messages et enjeux issus de la phase diagnostic ;</li> <li>• 8 et 11 décembre 2016 : échange sur les grands axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;</li> <li>• 30 mai et 6 juin 2017 : présentation des grands objectifs du Document d'Orientation et d'Objectif.</li> </ul> |
| L'organisation d'une exposition   | Durant plusieurs semaines, une exposition s'est tenue au sein du siège de la CCPV, au sein de laquelle étaient présentés les panneaux de concertation mettant en exergue l'état d'avancement de chacune des phases de la révision du SCoT.  |
| La rédaction d'articles de presse, dans les bulletins municipaux ou sur le site internet de la Communauté de Communes.  | <p>Des informations ont été relayées par différents canaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites internet de la CCPV et des communes ;</li> <li>• Le bulletin d'information trimestriel de la CCPV et les bulletins municipaux ;</li> <li>• Les réseaux sociaux ;</li> <li>• Les articles dans la presse locale.</li> </ul>  |

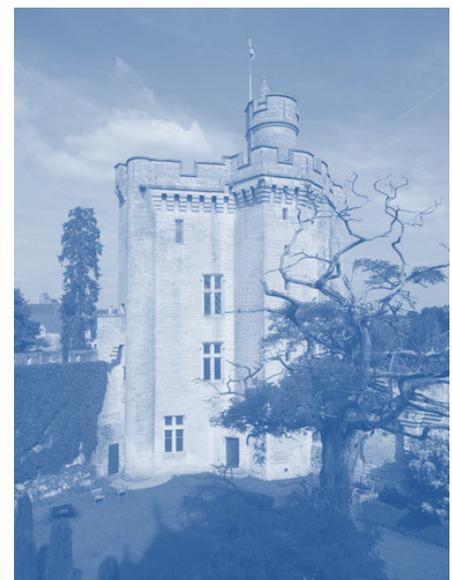
D'autre part, en sus des instances statutaires de la CCPV, des séminaires et des commissions de travail ont jalonné le processus de révision du SCoT :

- 3 réunions avec l'ensemble des 62 communes du territoire ;
- 3 ateliers « diagnostic » avec élus, personnes publiques associées et associations ;
- 3 séminaires (diagnostic, PADD, DOO) ;
- 1 réunion avec les personnes publiques associées et associations à chacune des phases ;
- 5 groupes de travail thématiques pour l'élaboration du DOO ;
- 3 conseils communautaires validant chacune des phases du projet.

Ces actions de communication et de concertation (réunions d'élus, réunions publiques, etc.) ont donné lieu à des communiqués de presse et à des articles dans la presse locale, ainsi que sur le site internet de la CCPV et des communes membres.

Comme on le voit, l'ensemble des moyens de concertation prévus par la CCPV pour la procédure de révision du SCoT a été effectivement mis en œuvre.

## II. LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC



## A. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC FORMULEES LORS DES REUNIONS PUBLIQUES OU CONSIGNEES

Un certain nombre de questions a été posé par les participants, questions qui sont regroupées par thème par souci de clarté :

- **La procédure de SCoT, la gouvernance et le mode d'élaboration :**
  - Surtout lors de la première séquence de réunions publiques combinant diagnostic / enjeux / premiers axes du PADD, plusieurs interrogations ont porté sur la procédure, la durée d'élaboration, la capacité du SCoT à anticiper les évolutions socio-économiques et comportementales des habitants (articulation avec les documents d'urbanisme locaux, capacité à faire du SCoT...)...
  
- **L'identité du territoire et son positionnement :**
  - Ces questions ont principalement été évoquées lors de la phase PADD au travers de l'intérêt pour le Valois de capitaliser sur son positionnement géographique entre l'Ile-de-France et les territoires picards.
  - D'autre part, des leviers ont été évoqués afin d'éviter au territoire de conforter son image de cité « dortoir » au sein de laquelle les actifs résident mais vont travailler bien souvent en région parisienne et plus particulièrement vers Roissy :
    - accueillir davantage d'entreprises pour créer des emplois au sein du territoire ;
    - développer une offre de formation visant à attirer davantage de jeunes ;
    - renforcer l'accessibilité au numérique (internet et téléphonie).
  
- **L'échelle du SCoT et l'équilibre du territoire :**
  - Lors de la présentation des axes du PADD, comme du DOO, les questions portaient sur l'articulation entre les objectifs résidentiels et économiques entre les polarités du territoire. Quelques intervenants exprimaient leurs craintes que certains espaces du SCoT soient mis à l'écart du développement.
  - D'autres, encore, exprimaient le souhait que le projet soit collectivement réalisé, durable et accessible aussi bien pour les générations présentes que futures, équilibré pour que chaque partie du territoire puisse révéler ses atouts.
  
- **Les enjeux de mobilité avec les territoires voisins et au sein du SCoT**
  - Au regard du positionnement géographique du territoire du Valois aux portes de l'Ile-de-France et de Roissy-Charles-de-Gaulle, les questions de mobilités ont été évoquées, au travers notamment des enjeux de trafic sur la Nationale 2, du maintien des lignes ferroviaires Paris-Laon et Paris-la-Ferté-Milon, des transports collectifs en milieu rural et des mobilités douces en lien avec le projet de Voie verte porté par la CCPV.
  - Sur bon nombre de ces points, les marges de manœuvres limitées du SCoT ont été rappelées, notamment lorsque ces infrastructures de transport relèvent de la responsabilité de la SNCF, du Syndicat des transports d'Ile-de-France ou de la Région des Hauts-de-France (ex sur les enjeux de mobilité sur la ligne K du transilien reliant la gare du Nord à Crépy-en-Valois).
  - Les impacts du CDG Express sur la ligne Paris-Laon et la question du maintien à moyen terme d'un cadencement régulier ont également été soulevés par les associations d'usagers présentes lors des réunions.

- Outre les nombreux enjeux de transports orientés vers l'Île-de-France, l'intérêt d'un renforcement des liaisons entre le Valois et Compiègne a été évoqué, en soutenant par exemple la réouverture d'une ligne ferroviaire entre les deux territoires.
  - D'autre part, dans une optique d'amélioration des mobilités au sein du territoire, la pratique du covoiturage devra être facilitée et des navettes collectives entre communes, principalement pour les personnes âgées pour leur permettre l'accès à un certain nombre de services et équipements (centre aquatique) pourraient être proposées, même si l'impact financier pour la collectivité n'est pas neutre.
- **Le tourisme comme levier d'attractivité pour le Valois**
    - Le tourisme comme « locomotive » économique : existe-t-il des axes de développement différencié et des actions pour thématiser et spécialiser ce sujet : affaire, nature, patrimoines, etc... y a-t-il un grand projet touristique sur le territoire ? Les actions devraient être renforcées avec les territoires voisins de façon à insérer l'offre touristique du Valois dans des parcours touristiques plus larges et captant un bassin de population plus important.
- **Le paysage et les ressources naturelles :**
    - Deux principaux points ont été évoqués :
      - La mise en œuvre de la trame verte et bleue du SCoT et ses impacts sur les zones urbaines proches et sur les activités agricoles ;
      - Les risques engendrés par les exploitations de carrières sur les ressources naturelles du territoire, au travers du projet du Bois du Roi qui a été rappelé.
- **L'offre en équipement et service**
    - Les difficultés d'accès aux équipements de santé ont été soulevées, ainsi que les obstacles rencontrés par les communes pour attirer des professionnels de santé sur le territoire, ceci même malgré la présence de nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires.
    - Des souhaits ont également été évoqués quant aux besoins d'amélioration de l'offre en équipements d'accueil pour la petite enfance ainsi que pour la rénovation ou la construction de nouveaux équipements sportifs.
- **Autres questions :**
    - Les capacités de développement du pôle de Crépy-en-Valois.
    - Les besoins de développement, en lien avec les nouveaux modes constructifs : capacité à mobiliser les dents creuses qui appartiennent à des privés, cohérence de l'aménagement, pertinence des réserves foncières, capacité de développement des communes en-dehors des zones urbanisées.
    - La nécessité de développer l'accès au Très Haut Débit et une desserte correcte concernant la téléphonie mobile. L'attractivité du territoire en est dépendante.
    - Les capacités de développement de l'agriculture et le développement des circuits courts, sources de revenus complémentaires pour de nombreux exploitants.
    - Le développement de l'habitat « vert » comme vecteur d'une nouvelle image pour le Valois et le développement des pratiques agricoles nouvelles (permaculture) en lien avec l'évolution des modes de consommation.



## B. LA PRISE EN COMPTE DE CES OBSERVATIONS

Les observations du public, dans les réunions publiques ou dans les correspondances adressées à la Communauté de Communes du Pays de Valois, ont permis, dans certains cas, de préciser ou d'enrichir les axes, orientations et objectifs du SCoT.

Dans les faits, ces observations tournaient autour de plusieurs questions fondamentales, que le tableau ci-dessous regroupe, en mettant en regard la suite que le SCoT a réservé à ces points d'observation et leur prise en compte dans l'évolution des documents :

| Thèmes regroupés des observations                                    | Prise en compte et suites  |
|--|--|
| <b>La procédure de SCoT, la gouvernance et le mode d'élaboration</b> | <p>Cette question n'est que partiellement du ressort du SCoT. Si il détermine sa propre gouvernance, il ne décide pas des modes de gouvernance et des actions de la Communauté de Communes et des communes.</p> <p>En outre, le calendrier mis en œuvre pour la révision du SCoT a permis de respecter les impératifs de rythme de la révision et de laisser le temps à la réflexion des élus et de la population au travers des réunions publiques et de la communication autour du SCoT.</p>   |
| <b>L'identité du territoire et son positionnement</b>                | <p>L'enjeu mis en avant dans le cadre du SCoT vise à la recherche de compromis entre maintien de l'identité rurale du territoire et dynamisme économique, notamment au regard du rapport emploi/habitant cessant de diminuer.</p> <p>D'autre part les observations exprimées évoquaient que si le territoire du Valois est naturellement tourné vers la région francilienne et la zone d'emploi de Roissy, il ne faut pas pour autant occulter l'intérêt de renforcer les relations avec les territoires de l'ex région picarde. Sur ce point, les observations ont été prises en compte au sein du PADD du SCoT dans lequel est explicité le positionnement stratégique du territoire en tant que « trait d'union » entre espaces franciliens et régionaux.</p> |
| <b>L'échelle du SCoT et l'équilibre du territoire</b>                | <p>Ces questions ont donné lieu à des objectifs de développement réalistes au regard des capacités de développement de chacune des polarités du territoire.</p> <p>Le SCoT a cherché à concilier volonté et besoins de développement avec impératif de limitation de la consommation d'espace, dans le cadre de nouveaux modes constructifs qualitatifs, mais préservant la ruralité du territoire.</p> <p>Les remarques quant à la capacité de développement des communes ont donc été prises en compte, dans le cadre des orientations légales actuelles de l'urbanisme quant à l'organisation des développements urbains et à leur</p>  |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>densité.</p> <p>Concernant le rythme global de développement du territoire, une réflexion poussée a été impulsée dans le cadre de l'élaboration du SCoT, qui a abouti à des objectifs, notamment résidentiels, calibrés pour chaque niveau de polarités du territoire.</p> <p>La place et le potentiel de développement du pôle urbain de Crépy-en-Valois a été précisé au cours des réunions de travail, les projets de ce pôle en termes résidentiels, économiques, commerciaux, touristiques, de service, patrimoniaux ayant été débattus et explicités de façon aboutie.</p> <p>Le SCoT a travaillé sur les conditions, complexes et cumulatives, de l'attractivité du territoire et de chacun de ses pôles, en utilisant les leviers d'urbanisme (surfaces, modes constructifs, etc...) qui sont au centre de ses compétences, mais en traitant également les questions de service et d'aménités urbaines qui donnent corps aux objectifs de développement urbain.</p> <p>En particulier, l'architecture générale du territoire en matière de polarités a été mise au centre de la réflexion du SCoT et le DOO porte témoignage de cette priorité (4 niveaux de polarités mis en exergue dans le DOO), envisagée comme un moyen de développement et de soutien à l'attractivité du territoire.</p> |
| <p><b>Les enjeux de mobilité avec les territoires voisins et au sein du SCoT</b></p> | <p>Le positionnement géographique du Pays de Valois et les nombreux actifs travaillant sur la zone d'emploi de Roissy-Charles-de-Gaulle, ou plus largement en région francilienne, sont des facteurs plaçant les questions de mobilité au cœur des échanges.</p> <p>Ainsi, le SCoT met en avant les conditions visant à renforcer les mobilités avec les territoires voisins, mais également entre les espaces urbains et ruraux qui le composent, ceci tout en faisant des gares des lieux de vie à part entière et en favorisant le développement de l'intermodalité et des mobilités douces, en lien avec le levier touristique mentionné ci-après.</p>   |
| <p><b>Le tourisme comme levier d'attractivité pour le Valois</b></p>                 | <p>Au regard des nombreux attracteurs touristiques que recense le territoire du Valois, de nombreuses remarques ont porté sur l'intérêt de renforcer ce levier pour améliorer l'attractivité du territoire.</p> <p>En réponse à ces questions, la stratégie économique du Pays de Valois déterminée au sein du SCoT ambitionne de faire du tourisme un véritable levier de développement de la notoriété du territoire, en capitalisant notamment sur la Voie verte, le canal de l'Ourcq, les activités équestres, les projets d'équipements hôteliers, le musée de l'archerie, les synergies avec les attracteurs voisins,...</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Le paysage et les ressources naturelles</b></p> | <p>Au sujet de la trame verte et bleue, le DOO du SCoT s'est attaché à préciser les effets pratiques de la trame verte et bleue et notamment des réservoirs de biodiversité sur les communes et sur les espaces considérés, tout en rappelant que l'échelle SCoT est celle du territoire de la CCPV et qu'il appartient aux PLU de traiter à l'échelle de la « parcelle » dans un souci de proximité.</p> <p>Le DOO du SCoT a évolué sur ce point, pour faciliter cette transcription des orientations du SCoT au niveau des documents d'urbanisme locaux et pour préciser les usages possibles de chacun des éléments constitutifs de cette trame verte et bleue.</p>  |
| <p><b>L'offre en équipements et services</b></p>      | <p>Dans la réflexion sur les polarités, la question de la proximité, élément de la ruralité, a également été abordée, notamment en ce qui concerne les équipements et les services à la population, envisagés comme un moyen de créer une nouvelle attractivité du territoire.</p> <p>Sur cette question, le DOO du SCoT vise à permettre le développement d'une offre de formation, à faciliter l'accès à une offre de santé de proximité, notamment en encourageant le regroupement de professionnels de santé au sein d'un même équipement, ou encore à permettre le développement d'équipements destinés à l'accueil de la petite enfance.</p>  |
| <p><b>Autres questions</b></p>                        | <p>En réponse à de multiples demandes émanant de la concertation, mais également des élus de la CCPV, le SCoT a mis en avant au sein du PADD l'irrigation de l'ensemble du territoire en réseaux numériques comme une condition indispensable au développement résidentiel, touristique, économique.</p> <p>Concernant l'agriculture, secteur d'activité historique du territoire, et les interrogations relatives au maintien sur le long terme des exploitations, la stratégie économique du SCoT vise à conforter l'agriculture, ainsi que la sylviculture, dans leur rôle d'acteur économique et environnemental. Pour ce faire, des objectifs de valorisation des potentialités locales sont visées, particulièrement en matière d'énergie et des savoir-faire locaux par exemple avec le développement des circuits courts.</p> |

## C. CONCLUSION

La concertation réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Valois lors de la révision du SCoT :

- à répondu aux conditions posées par le code de l'urbanisme en ce qu'elle a associé les communes, les personnes publiques associées, les associations, la population à la révision du SCoT à chaque étape du processus ;
- à permis de préciser, d'enrichir, voir de modifier les orientations et objectifs du SCoT, la Communauté de Communes ayant pris en compte les souhaits, remarques, observations et contributions des communes, des personnes publiques associées, des associations, et de la population, notamment en ce qui concerne les questions suivantes, qui figurent désormais en bonne place dans les objectifs et orientations du SCoT :
  - la perspective d'un développement maîtrisé du territoire, dans la continuité des tendances démographiques actuelles ;
  - le renforcement du rôle du tourisme dans les perspectives de développement du Pays de Valois.
  - les orientations de préservation de l'environnement et notamment de la trame verte et bleue déterminée par le SCoT, autour d'une préservation de la richesse écologique des espaces, sans obligations nouvelles à l'égard de l'agriculture ;
  - l'importance du renforcement de l'offre de formation en lien avec les besoins des entreprises locales, demande exprimée dans le PADD.

# III. ANNEXES : EXEMPLES DE DOCUMENTS DE CONCERTATION



## A. LES PANNEAUX DE CONCERTATION

Des panneaux d'exposition ont été créés pour mettre à la connaissance du public l'état d'avancement de la démarche SCoT.

Ces panneaux ont été présentés :

- Lors des 6 réunions publiques qui se déroulent au cours du processus de révision du SCoT (2 réunions de concertation à chacune des phases du projet) ;
- Tout au long du projet, en étant à la disposition du public au siège administratif de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

### Exposition au siège de la Communauté de Communes du Pays de Valois



### Panneaux de concertation (présentation du SCoT, diagnostic et enjeux)

**Le SCoT de la**  
Communauté de Communes du  
Pays de Valois

## La révision du Schéma de Cohérence Territoriale

### Qu'est-ce qu'un SCoT ?

**À quoi sert un SCoT ?**

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme et d'aménagement qui organise l'avenir du territoire et de ses habitants, en prévoyant les objectifs de logement, d'emploi, de déplacements et de transports, de paysage, de l'environnement et d'agriculture.

Pendant toute la durée d'élaboration du SCoT, une concertation destinée aux habitants du territoire, sera mise en œuvre : panneaux d'exposition, registres de concertation, documents consultables sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Valois,....

**Quel est le périmètre du SCoT ?**

Le SCoT porte sur l'ensemble des 62 communes du Pays de Valois.

**Quelles sont les étapes de la révision du SCoT ?**

La révision du SCoT actuel, validé en 2011, est élaborée en trois grandes phases :

**Phase 1 : Diagnostic du territoire**  
Il relate les trajectoires d'évolution, les atouts, les risques et les enjeux du Pays de Valois.

**Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**  
Il s'agit du projet politique du territoire, définissant des objectifs stratégiques engageant l'avenir.

**Phase 3 : Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**  
Il décline les objectifs du PADD en prescriptions d'urbanisme et d'aménagement.

**Périmètre du SCoT du Pays de Valois**

Schéma de cohérence territoriale du Pays de Valois / Diagnostic / septembre 2016 / réalisation EAU-PROSCOT

**Le SCoT de la**  
Communauté de Communes du  
Pays de Valois

## Le portrait du territoire

### I – Population et habitat : des équilibres en mutations

**Une croissance démographique influencée par le positionnement géographique du territoire**

**53 656 habitants en 2012**  
entre 2012 et 2007

**+ 1 838 habitants**  
entre 2012 et 2007

**+ 1 512 (solde naturel)**  
Naissance – décès entre 2012 et 2007

**+ 326 (solde migratoire)**  
Entrées – sorties du territoire entre 2012 et 2007

**Les enjeux**

- La poursuite de l'attractivité démographique.
- La prise en compte du vieillissement de la population.

**Positionnement géographique du Pays de Valois**  
(Source : Insee/EAU)

**Un parc résidentiel devant s'adapter aux évolutions démographiques**

**+ 1 838 habitants supplémentaires entre 2007 et 2012**

**Deserrement des ménages** (diminution du nombre de personnes dans un même logement : séparation, vieillissement, indépendance des jeunes...)

**22 560 logements**  
77% sont des maisons

**2,55 personnes par ménage**  
contre 2,64 en 2007

**1 219 logements vacants**  
contre 1 002 en 2007

**223 logements construits par an**  
moyenne 2007-2012

**Nouveaux besoins en logements**

**Les enjeux**

- L'adaptabilité des logements pour les personnes âgées.
- L'équilibre de développement résidentiel entre les secteurs les plus dynamiques (à proximité de la Nationale 2) et ceux en déclin démographique (secteur sud-est).

Schéma de cohérence territoriale du Pays de Valois / Diagnostic / septembre 2016 / réalisation EAU-PROSCOT

# Panneaux de concertation (présentation du SCOT, diagnostic et enjeux) (suite)

**Le SCOT de la**  
Communauté de Communes du  
**Pays de Valois**

## Le portrait du territoire

### 2 - Économie

#### Une activité économique tournée vers les services marchands

En 2012, plus d'un emploi sur deux relève du secteur du « commerce, transport et services divers » (contre 41% dans l'Oise).

- 14 218 emplois** contre 14 252 en 2007
- 22% des emplois** relèvent du transport et logistique
- 9% des emplois** relèvent de la fabrication
- 7% des emplois** relèvent de la santé / action sociale

#### Les enjeux

- La diversification de l'économie locale.
- La place des activités de logistique dans la stratégie économique du Valois.

## Le portrait du territoire

### 3 - Mobilité et services

**Le SCOT de la**  
Communauté de Communes du  
**Pays de Valois**

## Le portrait du territoire

### 3 - Mobilité et services

#### Une offre de transport orientée vers l'Île-de-France

- Nationale 2 Paris - Laon
- Nationale 330 Senlis - Meaux
- D 1 324 Senlis - Vaumois
- D 332 Compiègne - Crépy-en-Valois
- D 936 Villers-Cotterêts - Meaux

- 2 lignes SNCF Paris - Laon Reims - Paris
- 6 gares
- 6 lignes départementales
- 1 ligne régionale Crépy-Roissey

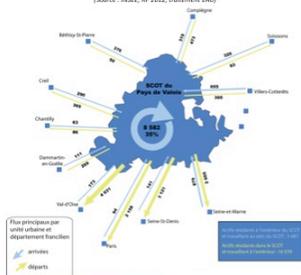


#### Les enjeux

- Le développement de liaisons vers Roissy et au sein du Valois.
- L'aménagement en 2x2 voies de l'ensemble de la Nationale 2.
- Le développement des modes de transports alternatifs.

#### Une attractivité marquée du bassin d'emploi parisien

Principaux flux domicile-travail des actifs du Pays de Valois (Source: INSEE, RP 2012, traitement EAU)



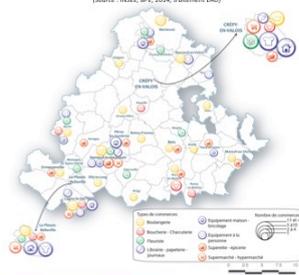
- 57 emplois pour 100 actifs occupés** résidant sur le territoire
- 12 900 personnes**
- 1 350 personnes**
- 3 350 personnes**

#### Les enjeux

- Le positionnement stratégique du Valois par rapport aux territoires franciliens.
- La diversification économique (tertiaire, industrie, logistique,...).

#### Un commerce de proximité irriguant les territoires ruraux

Offre commerciale de proximité au sein du Pays de Valois (Source: INSEE, RP 2012, traitement EAU)



La conjugaison du développement résidentiel et de la hausse de la population favorise le maintien, voire l'évolution du commerce de proximité sur le territoire.

- 31 boulangeries
- 11 boucheries - charcuteries
- 14 fleuristes
- 4 librairies - papeteries - journaux
- 32 équipements maison - bricolage
- 35 équipements à la personne
- 15 superettes - épiceries
- 9 supermarchés - hypermarchés

#### Les enjeux

- Le maintien des commerces de proximité.
- Le développement d'une offre de services qualitative pour les ménages et les entreprises.

**Le SCOT de la**  
Communauté de Communes du  
**Pays de Valois**

## Le portrait du territoire

### 4 - Tourisme

#### « La ceinture verte » francilienne aux richesses touristiques

#### Des attracteurs touristiques externes

- Château de Pierrefonds
- Mémorial de la 1<sup>ère</sup> GM à Compiègne
- Domaine de Chantilly
- Parc Astérix à Plailly

#### Des attracteurs touristiques internes

- Mer de Sable à Ermenonville
- Voie verte
- Parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville
- Musée de l'archerie à Crépy-en-Valois

#### Les enjeux

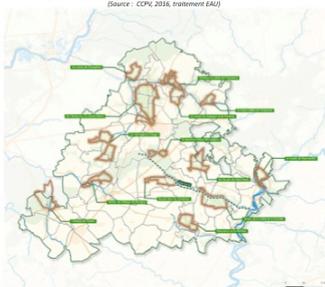
- Le tourisme comme levier de développement économique du territoire.
- Les synergies avec les attracteurs touristiques voisins.

Principaux sites touristiques (Source: CCPV, 2016, traitement EAU)



#### La « Voie verte » : un projet touristique phare

Localisation des chemins de randonnées et de la Voie Verte (Source: CCPV, 2016, traitement EAU)



Le projet de la Voie verte est le projet phare du développement touristique du Pays de Valois. À partir de 2017, l'aménagement du chemin multifonctionnel sur l'emprise d'une voie ferrée désaffectée permettra de relier Mareuil-sur-Ourcq à Ormoy-Villers pour tous les usagers non motorisés : cyclistes, piétons, cavaliers, personnes à mobilité réduite,...

- 20 km** Longueur de la Voie verte
- 3 mètres** Largeur de la Voie verte
- 13 chemins de randonnées** en complémentarité de la Voie verte

**Le SCOT de la**  
Communauté de Communes du  
**Pays de Valois**

## Le portrait du territoire

### 5 - Paysage et environnement

#### Des paysages aux caractéristiques variées

Le patrimoine paysager et bâti du territoire est un atout indéniable qu'il convient d'entretenir et de mettre en valeur pour son développement touristique.



#### Les enjeux

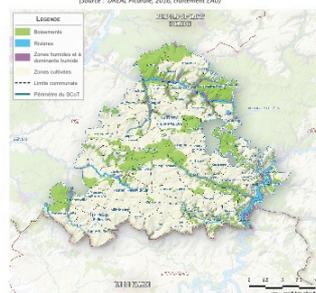
- La valorisation de la diversité et de la richesse des paysages pour une nouvelle image du territoire.
- La banalisation du paysage qui pourrait entraîner une perte d'identité.

Entités paysagères (Source: Agence d'urbanisme et de développement de la vallée de l'Oise)



#### Des richesses environnementales à préserver

Localisation des zonages écologiques réglementaires (Source: SDES, PnN, 2016, traitement EAU)



Le Pays de Valois recèle une richesse et une diversité écologique indéniables (milieux humides, coteaux calcaires, vallées et massifs forestiers qui abritent des espèces faunistiques et floristiques à l'intérêt notable). La protection réglementaire de certains de ces milieux contribue à la mise en valeur du territoire et à la préservation de la biodiversité.

#### Les enjeux

- La protection des espaces riches en biodiversité.
- La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau au regard de la pression démographique à laquelle est soumise le territoire.

**Panneaux de concertation (présentation du SCoT, diagnostic et enjeux) (suite)**



**Les axes stratégiques du SCoT en vigueur**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) constitue un document pivot du SCoT. Il fixe le cadre de développement défini par les élus pour les 20 prochaines années.

Le P.A.D.D. du SCoT actuel, arrêté en 2011, s'articulait autour de 4 grands axes stratégiques :

| Axe 1   | Axe 2  | Axe 3   | Axe 4   |
|---|--|---|---|
| Renforcer l'attractivité économique du territoire | Préserver l'environnement pour garantir un cadre de vie de qualité | Répondre plus efficacement aux besoins des ménages, notamment en matière de logements, d'équipements, de services | Renforcer et faciliter l'accessibilité du territoire et au sein du territoire |

**Des axes qui restent justes ...mais à préciser ou adapter ...**

**Pour quelle vision et quelle reconnaissance du Valois à 2030/2035 ?**

| Scénario 1 : « vivons heureux, vivons cachés »  | Scénario 2 : « la Picardie francilienne »   | Scénario « privilégié »<br>Scénario 3 : « l'interface »   |
|---|---|---|
| <p>Le cadre de vie du territoire ainsi que son caractère rural sont préservés en limitant au maximum les influences extérieures, notamment franciliennes.</p> | <p>Le Valois est pleinement intégré à l'Île-de-France, engendrant des modifications importantes sur son cadre de vie rural.</p> | <p>Le Valois apparaît comme un espace « d'interface » entre les territoires régionaux et franciliens avec lesquels les synergies sont renforcées.</p> |

# Panneaux de concertation (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

## La révision du Schéma de Cohérence Territoriale Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

### Du diagnostic au P.A.D.D.

Après le diagnostic et l'Etat initial de l'Environnement qui ont rythmé le 1<sup>er</sup> semestre 2016, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est la nouvelle étape du SCOT de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

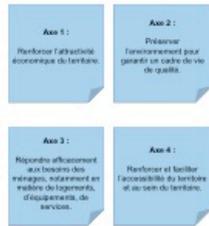
Le P.A.D.D. constitue le « cœur » du SCOT et fixe les objectifs stratégiques des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.



### Une réflexion menée à partir du positionnement géographique du territoire...



### ...et des 4 axes du PADD de 2011

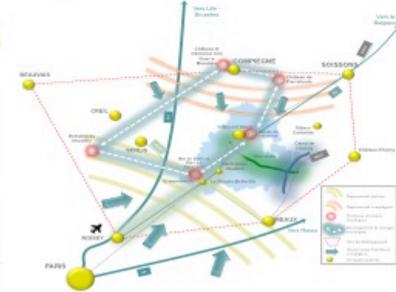


## Un positionnement géographique stratégique

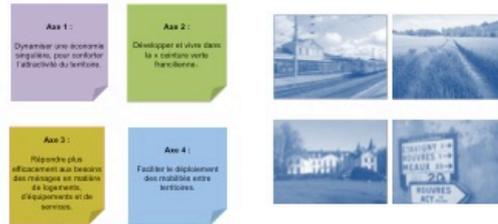
### Le Valois : « trait-d'union » entre territoires régionaux et franciliens

Localisé au sud de la nouvelle grande région des Hauts-de-France, le Pays de Valois se trouve éloigné de la nouvelle capitale régionale située, tout en étant à proximité immédiate du bassin francilien.

À travers ce positionnement, le Pays de Valois entend être le territoire « trait-d'union » entre les dynamiques franciliennes et coplégionaises, en capitalisant sur cet axe nord-sud dont il constitue un maillon.



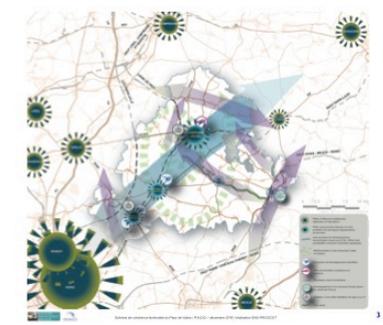
### La stratégie du Pays de Valois aujourd'hui



Document d'Orientation et d'Objets (D.O.O.) - P.A.D.D. - Novembre 2017 - Version 02/01/2018

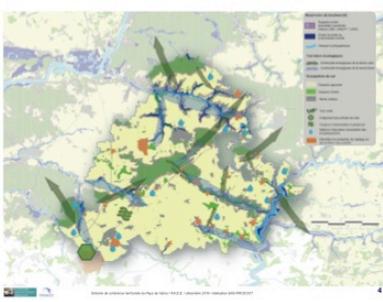
## Axe 1 – Dynamiser une économie singulière complémentaire des attracteurs voisins

- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Appuyer les entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Capitaliser sur les savoir-faire locaux et attirer de nouvelles entreprises.
- Capitaliser sur les savoir-faire locaux et attirer de nouvelles entreprises.
- Capitaliser sur les savoir-faire locaux et attirer de nouvelles entreprises.
- Capitaliser sur les savoir-faire locaux et attirer de nouvelles entreprises.



## Axe 2 – Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne

- Valoriser l'attractivité du territoire et attirer de nouvelles entreprises.
- Valoriser l'attractivité du territoire et attirer de nouvelles entreprises.
- Valoriser l'attractivité du territoire et attirer de nouvelles entreprises.
- Valoriser l'attractivité du territoire et attirer de nouvelles entreprises.
- Valoriser l'attractivité du territoire et attirer de nouvelles entreprises.
- Valoriser l'attractivité du territoire et attirer de nouvelles entreprises.
- Valoriser l'attractivité du territoire et attirer de nouvelles entreprises.



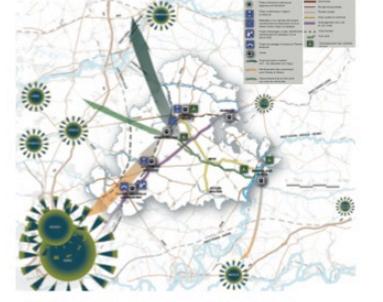
## Axe 3 – Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services

- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.



## Axe 4 – Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires

- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.
- Faciliter le développement économique des entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises.



Document d'Orientation et d'Objets (D.O.O.) - P.A.D.D. - Novembre 2017 - Version 02/01/2018

# Panneaux de concertation (Document d'Orientation et d'Objectifs)

## La révision du Schéma de Cohérence Territoriale Le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.)

### À quoi sert le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) ?

Le D.O.O. vise à mettre en œuvre les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) et constitue la partie opposable du SCoT.

### Renforcer la visibilité du Valois et valoriser ses espaces de vie

La 1<sup>ère</sup> partie du D.O.O. est consacrée à l'organisation de l'aménagement du territoire et à l'affirmation d'une armature urbaine qualitative, au service des différents bassins de vie qui participent à l'animation et à la vitalité de la ruralité du Pays de Valois.

#### Affiner le rayonnement du pôle urbain et de ses alentours

Ce pôle a vocation à regrouper à une échelle plus large que celle de la Communauté de Communes et à jouer un rôle sur l'ensemble du territoire. Les bassins de vie du Pays de Valois et les autres territoires.

#### Faire des pôles secondaires les relais principaux de développement

Ces pôles secondaires ont vocation à jouer un rôle de proximité qui structure le milieu rural du territoire du Valois, en offrant une offre locale qualitative, les bassins de vie de la population et des autres territoires.

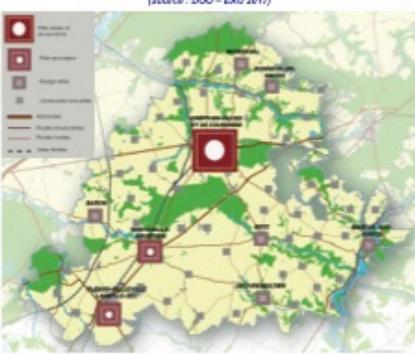
#### Intégrer le territoire par des boucles relais limitant les déplacements automobiles

Les réseaux de transport ont plus de sens que pour les territoires périphériques. Ils assurent leur rôle de développement local, permettent l'évolution des services, l'équipement, et offrent le rayonnement de l'habitat, l'équipement et le service de la population.

#### Favoriser les modes d'une ruralité dynamique dans les territoires « hors pôle »

Le développement de ces territoires se fera à tout d'abord à travers des services, du commerce, de l'équipement, du service de la population.

### L'armature des pôles du Pays de Valois (Source : D.O.O. - EAU 2017)



### Objectifs de programmation selon les niveaux de polarité (Source : D.O.O. - EAU 2017)

| PÔLE                        | Pôle principal (2017) |             | Pôle principal (2035) |             | Pôle secondaire (2017) |             | Pôle secondaire (2035) |        | Légende (2017-2035) |
|-----------------------------|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|------------------------|-------------|------------------------|--------|---------------------|
|                             | Pop. (hab.)           | Pop. (hab.) | Pop. (hab.)           | Pop. (hab.) | Pop. (hab.)            | Pop. (hab.) |                        |        |                     |
| PÔLE URBAIN (LA COLLEVALÉE) | 17 225                | 22 776      | 17 225                | 22 776      | 2 111                  | 2 111       | 2 111                  | 2 111  | 100%                |
| PÔLES SECONDAIRES           | 8 821                 | 9 641       | 8 821                 | 9 641       | 7 111                  | 7 111       | 7 111                  | 7 111  | 80%                 |
| TERRITOIRES RURAUX          | 1 154                 | 1 154       | 1 154                 | 1 154       | 1 154                  | 1 154       | 1 154                  | 1 154  | 100%                |
| COMMUNES HORS PÔLES         | 11 147                | 11 147      | 11 147                | 11 147      | 11 147                 | 11 147      | 11 147                 | 11 147 | 100%                |
| TOTAL SCOT (TOTAL)          | 26 247                | 34 668      | 26 247                | 34 668      | 26 247                 | 26 247      | 26 247                 | 26 247 | 100%                |

## Dynamiser une économie singulière, complémentaire des attracteurs voisins

### 3 grands objectifs pour un développement économique équilibré du Pays de Valois

**Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité**

L'objectif est d'organiser l'aménagement du territoire en affirmant une armature urbaine qualitative, au service des différents bassins de vie qui participent à l'animation et à la vitalité de la ruralité du Pays de Valois.

**Créer les conditions de développement et de la diversification des activités primaires et des ressources du secteur**

- Prévoir au compte les besoins des exploitants sur le long terme ;
- Faciliter le développement des activités annexes ;
- Faciliter le développement des circuits courts ;
- Faciliter et accompagner le développement des services ;
- Valoriser la ressource du savoir et l'économie et encourager dans le cadre d'une gestion économe des ressources locales et régionales ;
- Développer le tourisme.

**Structurer le développement touristique pour rendre l'attractivité du territoire**

- Affiner le volet vert et le cadre de l'équipement touristique ;
- Mettre en valeur les éléments de patrimoine et gérer leurs atouts ;
- Organiser les parcours en prenant en compte une diversité de modes de déplacement ;
- Créer les conditions de développement de l'hébergement touristique et des services ;
- Développer le tourisme.

### Focus sur l'organisation des activités économiques au sein d'espaces dédiés

Développer les fonctions tertiaires supérieures et les activités innovantes, notamment dans les pôles urbains.

Le développement de ces fonctions sera réalisé autour de l'axe stratégique du pôle que du territoire, et notamment au sein des bassins de vie des pôles secondaires. Le dossier en l'Etat 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705, 2706, 2707, 2708, 2709, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721, 2722, 2723, 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739, 2740, 2741, 2742, 2743, 2744, 2745, 2746, 2747, 2748, 2749, 2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2758, 2759, 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767, 2768, 2769, 2770, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781, 2782, 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791, 2792, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803, 2804, 2805, 2806, 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2817, 2818, 2819, 2820, 2821, 2822, 2823, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2829, 2830, 2831, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2849, 2850, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2880, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2887, 2888, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893, 2894, 2895, 2896, 2897, 2898, 2899, 2900, 2901, 2902, 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919, 2920, 2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2928, 2929, 2930, 2931, 2932, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 2938, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2944, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2957, 2958, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2964, 2965, 2966, 2967, 2968, 2969, 2970, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 2999, 3000, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3047, 3048, 3049, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3063, 3064, 3065, 3066, 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3074, 3075, 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3084, 3085, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3091, 3092, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116, 3117, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3123, 3124, 3125, 3126, 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160, 3161, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166, 3167, 3168, 3169, 3170, 3171, 3172, 3173, 3174, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192, 3193, 3194, 3195, 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202, 3203, 3204, 3205, 3206, 3207, 3208, 3209, 3210, 3211, 3212, 3213, 3214, 3215, 3216, 3217, 3218, 3219, 3220, 3221, 3222, 3223, 3224, 3225, 3226, 3227, 3228, 3229, 3230, 3231, 3232, 3233, 3234, 3235, 3236, 3237, 3238, 3239, 3240, 3241, 3242, 3243, 3244, 3245, 3246, 3247, 3248, 3249, 3250, 3251, 3252, 3253, 3254, 3255, 3256, 3257, 3258, 3259, 3260, 3261, 3262, 3263, 3264, 3265, 3266, 3267, 3268, 3269, 3270, 3271, 3272, 3273, 3274, 3275, 3276, 3277, 3278, 3279, 3280, 3281, 3282, 3283, 3284, 3285, 3286, 3287, 3288, 3289, 3290, 3291, 3292, 3293, 3294, 3295, 3296, 3297, 3298, 3299, 3300, 3301, 3302, 3303, 3304, 3305, 3306, 3307, 3308, 3309, 3310, 3311, 3312, 3313, 3314, 3315, 3316, 3317, 3318, 3319, 3320, 3321, 3322, 3323, 3324, 3325, 3326, 3327, 3328, 3329, 3330, 3331, 3332, 3333, 3334, 3335, 3336, 3337, 3338, 3339, 3340, 3341, 3342, 3343, 3344, 3345, 3346, 3347, 3348, 3349, 3350, 3351, 3352, 3353, 3354, 3355, 3356, 3357, 3358, 3359, 3360, 3361, 3362, 3363, 3364, 3365, 3366, 3367, 3368, 3369, 3370, 3371, 3372, 3373, 3374, 3375, 3376, 3377, 3378, 3379, 3380, 3381, 3382, 3383, 3384, 3385, 3386, 3387, 3388, 3389, 3390, 3391, 3392, 3393, 3394, 3395, 3396, 3397, 3398, 3399, 3400, 3401, 3402, 3403, 3404, 3405, 3406, 3407, 3408, 3409, 3410, 3411, 3412, 3413, 3414, 3415, 3416, 3417, 3418, 3419, 3420, 3421, 3422, 3423, 3424, 3425, 3426, 3427, 3428, 3429, 3430, 3431, 3432, 3433, 3434, 3435, 3436, 3437, 3438, 3439, 3440, 3441, 3442, 3443, 3444, 3445, 3446, 3447, 3448, 3449, 3450, 3451, 3452, 3453, 3454, 3455, 3456, 3457, 3458, 3459, 3460, 3461, 3462, 3463, 3464, 3465, 3466, 3467, 3468, 3469, 3470, 3471, 3472, 3473, 3474, 3475, 3476, 3477, 3478, 3479, 3480, 3481, 3482, 3483, 3484, 3485, 3486, 3487, 3488, 3489, 3490, 3491, 3492, 3493, 3494, 3495, 3496, 3497, 3498, 3499, 3500, 3501, 3502, 3503, 3504, 3505, 3506, 3507, 3508, 3509, 3510, 3511, 3512, 3513, 3514, 3515, 3516, 3517, 3518, 3519, 3520, 3521, 3522, 3523, 3524, 3525, 3526, 3527, 3528, 3529, 3530, 3531, 3532, 3533, 3534, 3535, 3536, 3537, 3538, 3539, 3540, 3541, 3542, 3543, 3544, 3545, 3546, 3547, 3548, 3549, 3550, 3551, 3552, 3553, 3554, 3555, 3556, 3557, 3558, 3559, 3560, 3561, 3562, 3563, 3564, 3565, 3566, 3567, 3568, 3569, 3570, 3571, 3572, 3573, 3574, 3575, 3576, 3577, 3578, 3579, 3580, 3581, 3582, 3583, 3584, 3585, 3586, 3587, 3588, 3589, 3590, 3591, 3592, 3593, 3594, 3595, 3596, 3597, 3598, 3599, 3600, 3601, 3602, 3603, 3604, 3605, 3606, 3607, 3608, 3609, 3610, 3611, 3612, 3613, 3614, 3615, 3616, 3617, 3618, 3619, 3620, 3621, 3622, 3623, 3624, 3625, 3626,

## B. EXEMPLES DE COMMUNIQUES ET DE DOSSIER DE PRESSE

**6 CREPY-EN-VALOIS**

**CRÉPY-EN-VALOIS**

# La concertation sur l'avenir du territoire est lancée

Quel avenir pour les soixante-deux communes du Pays de Valois? Une question d'importance, s'il en est, sur laquelle planchent depuis de longs mois les élus de la communauté de communes du Pays de Valois (CCPV). Mais les principaux concernés - les habitants - ont également leur mot à dire. Lundi 19 septembre, à Betz, puis mardi 20, à Crépy-en-Valois, les personnes intéressées étaient ainsi conviées à donner leur avis lors de réunions publiques organisées par la CCPV.

Une trentaine de personnes ont pris part à la première de ces deux rencontres. Elles ont pu prendre connaissance de la première phase d'une opération qui vise, à terme, à finaliser le nouveau schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la structure intercommunale. Les forces et les faiblesses du Valois ont ainsi été présentées au public par une

équipe d'urbanistes. « Dans un premier temps, nous nous devons d'analyser le territoire, d'identifier les enjeux et de répondre aux questions qui se posent pour l'avenir », explique Benoît Hacquin, le président de la CCPV.

« Le Pays de Valois est doté de multiples ressources au caractère hétérogène mais complémentaire, rappellent les urbanistes. Son cadre de vie, son patrimoine naturel et historique ou encore son patrimoine agricole constituent son originalité. Et sa force. Il en va de même de sa proximité avec l'Île-de-France, et notamment l'aéroport de Roissy, sur laquelle il convient de s'appuyer. » Un avis partagé par le public qui, toutefois, a largement mis l'accent sur les difficultés actuelles et à venir en matière de déplacement.

« Il devient très compliqué de circuler à l'intérieur même de

notre territoire mais également lorsqu'il s'agit de rejoindre Roissy et la capitale », estime la plupart des participants à cette première réunion de concertation. Le réseau routier, et notamment la nationale 2, serait régulièrement saturé, selon les usagers. « Il en va de même des liaisons ferroviaires », ajoutent plusieurs d'entre eux.

**LES REMARQUES SERONT PRISES EN COMPTE**

Le manque de formations a également été pointé du doigt. « Nos enfants doivent souvent se rendre à Amiens ou à Beauvais pour poursuivre leurs études », note une maman. « Les formations proposées dans le Valois ne

correspondent pas toujours au marché de l'emploi de secteur », ajoute une autre.

Les urbanistes et les élus ont promis de prendre en compte toutes ces remarques lorsqu'ils se pencheront dans la phase 2 de révision du SCoT, celle qui consistera à définir une stratégie de développement et d'aménagement. En attendant, les personnes intéressées peuvent toujours se rendre au siège de la CCPV ou dans les mairies de Crépy-en-Valois, Betz et Nanteuil-le-Haudouin où des registres sont disponibles. « Tous les avis et remarques sur l'avenir de notre territoire sont les bienvenus », conclut Benoît Hacquin.

**Frédéric NORMAND**



*Benoît Hacquin, à gauche, le président de la CCPV, a répondu aux questions des habitants du Valois.*



*Une trentaine de personnes sont pris part à la première réunion de concertation.*

Le Parisien

Crépy-en-Valois Scot CCPV

## Echangez sur l'avenir du Pays de Valois

Te-de-France 5 Oise > Oise > Crépy-en-Valois | 29 mai 2012, 19h48



Illustration. Des réunions publiques sont programmées par la Communauté de communes du Pays de Valois. DR

A A

La Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) organise un dernier cycle de réunions publiques pour échanger avec la population sur le Document d'orientations et d'objectifs (DOO). Un document qui traduit de manière concrète les orientations et les objectifs assignés au développement du territoire pour les années à venir. Il aborde différentes thématiques, comme l'urbanisme, la mobilité, le commerce, les équipements, le développement économique, touristique et culturel, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, etc... Par ailleurs, des registres sont disponibles au siège de la CCPV et dans les mairies de Nanteuil-le-Haudouin, Betz et Crépy-en-Valois pour consigner les avis et observations.

Ce mardi, à 18 heures, à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin et le 6 juin à 18 heures au siège de la CCPV, à La Passerelle à Crépy-en-Valois.

Crépy-en-Valois  
Scot CCPV

leparisien.fr

TERRITOIRE

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS REVISE SON SCOT

Accompagnée par une équipe d'urbanistes et d'environnementalistes, la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) s'est lancée depuis fin 2015 dans un processus de révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé il y a plus de 5 ans à l'échelle de ses 62 communes. Le mardi 20 septembre, une réunion publique s'est tenue à La Passerelle (dans les locaux de la CCPV). Elle était consacrée aux enjeux issus du diagnostic ainsi qu'aux premiers axes du projet politique (PADD - projet d'aménagement et de développement durable). Nous vous disons tout dans ce numéro.

LE SCOT, C'EST QUOI ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale vise à coordonner l'ensemble des politiques du territoire : économie, habitat, mobilité, paysage... Ce document de planification à l'échelle supra communale fixe les orientations de développement du territoire pour les vingt années à venir. Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU, PLU intercommunal), les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

LE SCOT, UNE DÉMARCHE EN QUATRE TEMPS

La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes durant lesquelles les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux sont pleinement impliqués :

- ÉTAPE 1 : Le diagnostic et l'état initial de l'Environnement analysent le territoire et identifient les enjeux et les questions qui se posent pour l'avenir.
- ÉTAPE 2 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une étape de définition de la stratégie de développement et d'aménagement. Il s'agit de la traduction du projet politique du SCoT porté par les élus.
- ÉTAPE 3 : Le Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) décline les objectifs et objectifs qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.

- ÉTAPE 4 : La consultation et l'enquête publique sont organisées avant l'approbation du SCoT par les élus de la CCPV.

LE SCOT, DU DIAGNOSTIC AU PADD

Comprendre le territoire et mieux préparer l'avenir... Voici l'objectif de la démarche. Pour ce faire, l'ensemble des phénomènes à l'œuvre sur le territoire (démographie, habitat, patrimoine, économie, environnement...) a été étudié à l'occasion du diagnostic. Plusieurs enjeux ont alors été identifiés. Ils concernent les thématiques suivantes :

- vivre dans le Valois,
- habiter dans le Valois,
- travailler dans le Valois,
- bouger dans le Valois.

Après avoir identifié les enjeux du territoire, la CCPV porte à présent son attention sur le choix du scénario qui saura traduire le mieux la stratégie de développement souhaitée pour les 15 ans à venir. En ligne de mire : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le point d'orgue de la révision du SCoT.

VOUS AUSSI PARTICIPEZ AU SCOT

La CCPV souhaite mettre en place un mode de travail concerté et participatif. Pour cela, des réunions publiques accompagnées d'expositions sont organisées, des registres de concertation permettant de consigner vos avis et observations sont mis à votre disposition dans les locaux de la CCPV et dans les mairies de Crépy-en-Valois, Betz et Nanteuil-le-Haudouin et enfin une information en continu est disponible sur le site internet [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr). N'hésitez pas à donner vos idées. Le Valois de demain se construit aujourd'hui !

LE PAYS DE VALOIS C'EST :

62 communes - 618 km<sup>2</sup>  
54 439 habitants - 22 560  
logements 14 218 emplois

ERMENONVILLE  
Patrimoine & Avenir  
Ermenonville

LE PETIT JOURNAL  
JUILLET 2016  
(Supplément)

Communauté de Communes du Pays de Valois

RÉVISION DU SCOT DU PAYS DE VALOIS

Le SCOT, un outil pour l'aménagement de notre territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) vise à coordonner l'ensemble des politiques du territoire : économie, habitat, mobilité, paysage... Ce document de planification à l'échelle supra communale fixe les orientations de développement du territoire pour les vingt années à venir. Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU, PLU intercommunal), les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

Le SCOT du Pays de Valois, une démarche en quatre temps

Accompagnée par une équipe d'urbanistes et d'environnementalistes, la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) s'est lancée depuis fin 2015 dans un processus de révision de son SCoT, approuvé il y a bientôt 5 ans (septembre 2011) à l'échelle de ses 62 communes.

La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes durant lesquelles les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux sont pleinement impliqués.

Étape 1 : Diagnostic et État initial de l'Environnement analysent le territoire et identifient les enjeux et les questions qui se posent pour l'avenir.

Étape 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une étape de définition de la stratégie de développement et d'aménagement. Il s'agit de la traduction du projet politique du SCoT portée par les élus.

Étape 3 : Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) décline les objectifs et opérations qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.

Étape 4 : Consultation et enquête publique sont organisées avant l'approbation du SCoT par les élus de la CCPV.

Le SCOT, un mode de travail concerté et participatif

La CCPV organisera une première réunion publique au cours du second semestre 2016 ainsi qu'une exposition itinérante. Des registres seront disponibles afin de consigner les avis et observations de toutes personnes intéressées par cette démarche ainsi que les différents acteurs du SCoT. Vous trouverez dans les différentes rubriques du site internet de la CCPV des éléments relatifs à la démarche et à ses objectifs. Tout au long de la révision du SCoT, le site sera progressivement enrichi par des documents de travail en cours et par des informations sur la concertation.

Informations utiles :  
Adresse mail dédiée : [scot@cc-paysdevalois.fr](mailto:scot@cc-paysdevalois.fr) Site internet : [www.cc-paysdevalois.fr/](http://www.cc-paysdevalois.fr/)  
Registres : au siège de la CCPV + mairies de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz.

# Le SCoT en révision

## Un diagnostic pour comprendre le territoire et mieux préparer l'avenir

Document de planification à l'échelle supra communale, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) fixe les orientations de développement du territoire à l'horizon 10 – 15 ans.

### Le Pays de Valois

- 62 communes
- = 1 intercommunalité
- 618 km<sup>2</sup>
- 55 560 habitants
- 22 560 logements
- 14 218 emplois



Vue de Crépy-en-Valois. © CCPV, A. Pitet

Indispensable à la révision du SCoT, le diagnostic sert à identifier les atouts, les contraintes, ainsi que les tendances d'évolution à l'œuvre sur notre territoire (démographie, habitat, patrimoine, économie, environnement, etc.). C'est aussi lui qui nous guidera dans la définition d'un certain nombre d'enjeux qui alimenteront le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la seconde étape du projet.

Une telle entreprise ne peut se concevoir qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et sa population [une réunion publique est prévue à chaque phase du projet : diagnostic, PADD, DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)].

Depuis décembre 2015, une équipe d'urbanistes et d'environnementalistes accompagne la CCPV dans la révision de son SCoT approuvé il y a bientôt 5 ans (le 29 septembre 2011).

### Souvenez-vous, nous révisons le SCoT parce que :

**C'est un document « vivant »** : tous les 6 ans, on doit s'interroger sur la pertinence des enjeux et la mise en œuvre des objectifs identifiés à l'origine.

**C'est un document « mouvant »** : dans un cadre réglementaire en permanente évolution, le SCoT doit être adapté à la lumière de nouveaux enjeux écologiques et environnementaux (notamment les lois Grenelle\*).

*\*Consommation économe de l'espace – préservation et remise en bon état des continuités écologiques – qualité paysagère – lien renforcé entre urbanisation et transports collectifs...*

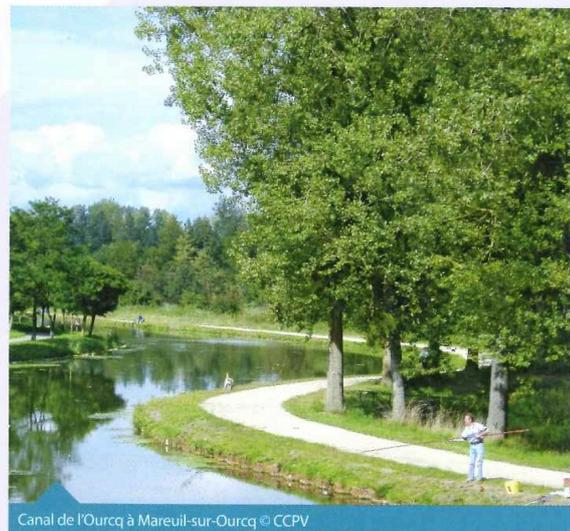
## Vivre dans le Valois

### La « ceinture verte » francilienne

Au-delà de sa situation géographique privilégiée, à une heure de la capitale et à seulement 30 minutes du pôle économique de Roissy, le Pays de Valois jouit d'une attractivité qui surgit de l'essence même du territoire par ses richesses patrimoniales naturelles, paysagères, et architecturales : 5 sites Natura 2000, 3 ZICO, 18 ZNIEFF, des réservoirs de biodiversité dans la vallée de l'Automne et ses coteaux calcaires, la vallée de l'Ourcq et ses affluents, au sein de la forêt d'Ermenonville et du Bois du Roi, le parc Jean-Jacques Rousseau, 75 monuments historiques classés et inscrits sur plus de la moitié des communes, des silhouettes villageoises préservées, la voie verte (en cours de réalisation), etc.

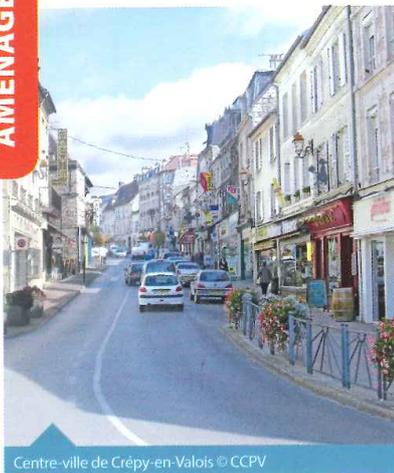
### Les enjeux pour un cadre de vie préservé et de qualité

- Préservation de la biodiversité du territoire ainsi que son identité paysagère et architecturale
- Conciliation de l'urbanisation et la protection des milieux naturels et paysagers
- Prise en compte des contraintes de développement liées à l'alimentation en eau potable



Canal de l'Ourcq à Mareuil-sur-Ourcq © CCPV

# Le SCoT en révision (suite)



Centre-ville de Crépy-en-Valois © CCPV

## Habiter dans le Valois

### Une dynamique démographique et résidentielle soutenue

La population du Valois ne cesse de croître (+ 368 habitants par an depuis 2007) et avec elle les besoins en logements, équipements et services.

Cette croissance, qui est le résultat d'un solde naturel largement positif et d'un solde migratoire croissant (arrivée des jeunes ménages franciliens notamment) à l'échelle de la CCPV, demeure toutefois l'apanage des communes situées au sud et à proximité de l'axe structurant du territoire, la RN2.

Considéré comme jeune (on compte 48 personnes âgées de + de 65 ans pour 100 jeunes de 0 à 19 ans), le territoire du Valois connaît toutefois 2 phénomènes :

- un **déficit des jeunes actifs** (18 – 24 ans) qui partent pour faire leurs études ailleurs ;
- un **certain vieillissement de la population**, un enjeu de société spécifique à notre époque.

La taille des ménages est en légère baisse : 2,55 personnes en 2012 contre 2,64 en 2006.

L'effort de construction de logements est considérable : 1 615 logements supplémentaires entre 2007 et 2012.

### Les enjeux pour un territoire attractif

- Réduction des disparités de croissance démographique au sein du territoire
- Diversification du parc de logements : proposer davantage de logements de petites tailles afin de faciliter l'accès à la propriété de jeunes ménages
- Développement d'une offre de logements en accord avec les mutations démographiques du territoire (vieillesse, ...)
- Coordination entre l'évolution de l'offre de services et le dynamisme démographique

## Travailler dans le Valois

### Une économie aux défis et opportunités multiples

Le visage économique du Pays de Valois nous rappelle à la fois sa proximité avec les pôles économiques et d'emplois franciliens et ses atouts propres :

- **14 200 emplois** (stabilisation par rapport à 2007, suite à la crise économique) dont 72 % dans les 3 pôles : Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville/Lagny-le-Sec ;
- environ **5 600 personnes** viennent de l'extérieur pour travailler au sein du Valois ;
- une **tendance à la tertiarisation** (régression d'emplois dans l'industrie : - 400 emplois entre 2007 et 2012) et à la présentialisation de l'économie (53 % des emplois sont présentiels\*) ; plus de 1 emploi sur 2 relève du secteur du « commerce, transport et services divers » (235 emplois créés depuis 2007) ;
- une **croissance considérable du nombre d'entreprises** sur le territoire ce qui pourrait présager à terme une augmentation d'emplois ;
- la présence d'**activités logistiques** le long de la RN2 et à Crépy-en-Valois : 3 200 emplois (3 entreprises de + 350 salariés) ;
- **territoire agricole de grandes cultures** : la quasi-totalité des communes a une activité agricole sur son territoire ;
- 22 % des habitants ont un **niveau de diplôme post-bac**.

\*Activités présentielles : production des biens et services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, résidentes ou touristes.

Activités productives : production des biens majoritairement consommés hors de la zone, et de services tournés principalement vers les entreprises de cette sphère.



### Les enjeux pour un territoire dynamique

- Comment amener le territoire à profiter davantage de l'attractivité économique de la région parisienne et plus particulièrement du pôle de Roissy ?
- Comment limiter le temps d'accès aux espaces d'emplois et le recours à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail ?
- Comment faire du développement touristique un facteur de dynamisme de l'économie présentielle du Valois ?

# Quand SCoT en révision rime avec « Grenellisation »

## Après le diagnostic, place au projet politique

### Un PADD stratégique

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est une réponse aux enjeux soulevés lors du diagnostic (cf. article consacré au diagnostic du SCoT dans le Bonjour Valois n° 14 de juillet 2016). Le positionnement choisi par les élus est celui de « trait d'union » entre les territoires franciliens et ceux de la nouvelle région des Hauts-de-France. L'ambition du Pays de Valois est de capitaliser sur cette situation en bénéficiant de la croissance démographique issue principalement de l'Île-de-France, tout en mettant en œuvre une stratégie économique qualitative, sans perdre de vue la préservation du cadre de vie rurale de son territoire.

### 4 axes pour le projet politique du SCoT en révision :

#### 1. Dynamiser une économie singulière et complémentaire des territoires voisins

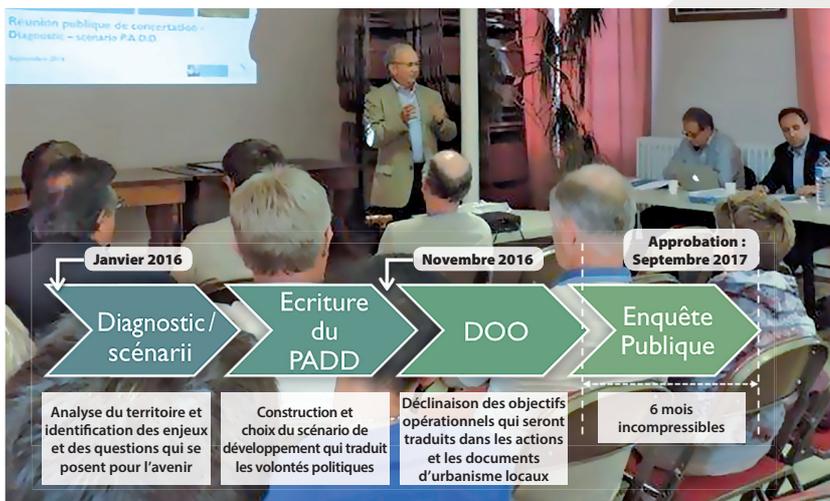
La stratégie économique s'orientera vers des activités innovantes et le développement de nouvelles filières inscrites dans les dynamiques internationales. Le développement de l'offre logistique restera modéré et localisé au sein d'espaces spécifiques et clairement définis, notamment à proximité de la Nationale 2. L'agriculture, activité historique du territoire, ainsi que le tourisme, occuperont une place de choix dans la performance économique du territoire. Le canal de l'Ourcq et la voie verte seront valorisés. Ils seront la « vitrine » touristique.

#### 2. Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne

Le Pays de Valois entend se différencier de ses voisins par son cadre de vie remarquable. L'environnement est une ressource fondamentale pour le territoire. Notamment, grâce à la valorisation des écrans forestiers, des chemins de randonnées, de l'insertion des monuments dans le paysage, de la gestion des risques et de la lutte contre le réchauffement climatique (en engageant le territoire sur la voie de la transition énergétique et écologique).

#### 3. Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services

Sur ce point, la CCPV entend garantir l'accessibilité et la qualité optimale des services aux habitants. Par conséquent, la politique de développement des équipements et des services est maintenue pour répondre à la diversité de la demande, mais aussi à l'accroissement de la population



Calendrier de révision du SCoT du Pays de Valois

**À savoir :** le Pays de Valois révisé son SCoT en accord avec les lois Grenelle, ALUR et sur la Transition énergétique de 2015, pour le rendre plus soucieux de l'environnement. Suite à la réalisation du diagnostic territorial\* qui a rythmé le 1<sup>er</sup> semestre 2016 et à ses premières conclusions, les élus du Pays de Valois travaillent depuis plusieurs mois sur la définition d'une stratégie de territoire et d'un projet politique que le SCoT devra traduire dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)\* et dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

\* PADD débattu en conseil communautaire le 10 novembre 2016

et aux évolutions des modes de vie et de consommation.

#### 4. Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires

L'objectif est d'améliorer et de faciliter les déplacements des habitants, que ce soit pour leurs déplacements domicile-travail, pour leur consommation ou leurs loisirs.

### Le SCoT, un mode de travail concerté et participatif

Deux cycles de réunions publiques ont déjà eu lieu en septembre et en décembre 2016 au cours de la phase diagnostic et PADD. Vous n'avez pas pu participer à ces réunions ? Il est encore temps de nous faire part de vos commentaires, idées ou envies pour l'évolution du territoire. Un 3<sup>e</sup> cycle de réunions publiques se déroulera en début d'année 2017.

### Le SCoT, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification à l'échelle intercommunale. Il fixe les orientations de développement du territoire pour les 20 prochaines années en matière de logement, développement économique, transports, services, grands équipements publics, environnement, ... Le 1<sup>er</sup> SCoT du Pays de Valois a été approuvé en 2011.

### Plus d'infos :

scot@cc-paysdevalois.fr

[www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)

(onglet « Aménagement du territoire - Urbanisme » - SCoT en révision)

Registres à disposition au siège de la CCPV et dans les mairies de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz

## TERRITOIRE

# REVISION DU SCOT EN ROUTE VERS LA TRADUCTION CONCRETE DU PROJET POLITIQUE

## DU PADD...

Si le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la réponse aux enjeux soulevés lors du diagnostic, le positionnement choisi par les élus de la Communauté de Communes du Pays de Valois est celui de « trait d'union » entre les territoires franciliens et ceux de la nouvelle région des Hauts-de-France. L'ambition du Pays de Valois est de capitaliser sur cette situation en bénéficiant d'une croissance démographique issue principalement de l'Île-de-France tout en mettant en œuvre une stratégie économique qualitative. Le tout en veillant à préserver le cadre de vie rural de son territoire.

### 4 GRANDS OBJECTIFS POUR LE PROJET POLITIQUE DU SCOT EN RÉVISION :

1 - Dynamiser une économie singulière complémentaire des attracteurs voisins

Grâce au développement d'activités innovantes et de nouvelles filières inscrites dans les dynamiques internationales. Le développement de l'offre logistique restera modéré et localisé notamment à proximité de la Nationale 2.

L'agriculture, activité historique du territoire, et le tourisme (canal de l'Ourcq et future voie verte comme « vitrine » touristique) occuperont une place de choix dans la performance économique du territoire.

2 - Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne

À travers la reconnaissance et la promotion d'un cadre de vie remarquable. L'environnement est une ressource fondamentale. Il permettra d'engager le territoire sur la voie de la transition énergétique et écologique.

3 - Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services

En poursuivant la politique de développement des équipements et services à destination de la population. L'objectif est à la fois de répondre à la diversité de la demande mais également à la croissance de la population et aux évolutions des modes de vie et de consommation.

4 - Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires

L'objectif est d'améliorer et faciliter les déplacements des habitants, que ce soit pour leurs déplacements domicile-travail, pour leur consommation ou leurs loisirs.

## ...AU DOO

Le Document d'Orientation et d'Objectifs définit les modalités d'application des principes et des objectifs de la politique de l'urbanisme et de l'aménagement dans le respect des orientations définies par le PADD.

Il constitue à la fois le règlement du SCOT dont les prescriptions s'appliqueront dans un rapport de compatibilité aux documents dits de rang inférieur (Plan Local d'Urbanisme) et un cadre commun de références, de méthodes et d'actions permettant de concourir à la mise en œuvre des orientations du SCOT.

Ainsi, suite à la construction du projet politique issu du diagnostic territorial élaboré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, les élus de la CCPV se préparent, à présent, à définir le cadre de référence permettant la mise en œuvre du projet.

### LE SCOT, UN MODE DE TRAVAIL CONCERTÉ ET PARTICIPATIF

Deux cycles de réunions publiques ont déjà eu lieu en septembre et en décembre 2016 au cours de la phase Diagnostic et du PADD.

Vous n'avez pas pu participer à ces réunions ? Il est encore temps de venir nous rejoindre et nous faire part de vos commentaires, idées ou envies pour l'évolution du territoire à l'occasion d'un 3<sup>e</sup> cycle de réunions publiques qui se dérouleront très prochainement.

#### Informations pratiques

Pour tous renseignements :  
scot@cc-paysdevalois.fr  
ou [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)  
Registres disponibles au siège de la CCPV et dans les mairies de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz.

## CULTURE

### DANSE JEUNE PUBLIC

SAMEDI 4 FÉVRIER

Le centre culturel mjc a le plaisir de vous proposer le spectacle DuOkami par la compagnie « La Ravi » le samedi 4 février à 16h30. Cette fable dansée, musicale et poétique, s'adresse aux jeunes enfants (à partir de 2 ans).

Plus de renseignements au 03 44 39 63 18 96 et sur [www.mjc-crepyenvalois.com](http://www.mjc-crepyenvalois.com)

### LABO-ÉCRITURE

SAMEDI 25 FÉVRIER

Venez tester votre inspiration à la médiathèque le samedi 25 février dès 10h. Luc Aenvers vous aidera à libérer votre expression à travers le travail d'un groupe d'auteurs.

Sur inscription. Pour adultes et adolescents à partir de 16 ans. Plus de renseignements au 03 44 87 92 53.

### THÉÂTRE CLASSIQUE

CENTRE CULTUREL MJC

Venez découvrir ou redécouvrir « La Mégère apprivoisée » de Shakespeare ! Cette pièce sera interprétée par la compagnie de la Fortune, en partenariat avec l'école de musique du Valois et L'Usine à Danses. Deux représentations seront données. Rendez-vous le vendredi 3 mars à 20h30 et le dimanche 5 mars à 16h au centre culturel mjc.

Une co-production CCPV et centre culturel mjc. Plus de renseignements au 03 44 39 63 18 96 et sur [www.mjc-crepyenvalois.com](http://www.mjc-crepyenvalois.com)

# Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

## Dernière ligne droite du SCoT en révision

### Le DOO, c'est quoi concrètement ?

Troisième pièce constitutive du SCoT, il traduit en règles concrètes les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Par exemple, si le PADD prévoit une croissance démographique de **66 000 habitants en 2035**, le DOO précisera le nombre de logements neufs à construire pour atteindre l'objectif fixé. Le DOO définit également la localisation, la typologie des logements (nombre de logements sociaux...) ainsi que la consommation foncière qui pourrait être envisagée en nombre d'hectares.

#### Rappel :

Le nouveau PADD s'articule autour de 4 grands axes de développement :

1. Dynamiser une économie singulière complémentaire des attracteurs voisins.
2. Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne.
3. Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services.
4. Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires.

### La mission du DOO

- Déterminer les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.
- Établir les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.
- Engager les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale.
- Encourager la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Il est aussi le seul document détenant une valeur juridique.

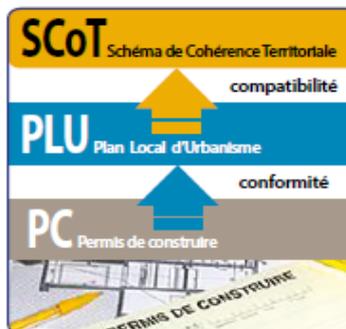
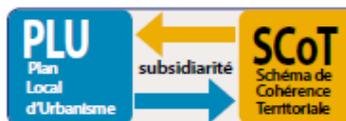
Ses orientations et objectifs devront donc trouver une traduction concrète au sein des documents de planification et d'urbanisme de rang inférieur, tels que :

- les documents d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme (PLU), carte communale, plan de sauvegarde et de mise en valeur,
- les documents de planification sectoriels : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacement Urbain (PDU),
- les autorisations commerciales et opérations de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface.

Toutefois, deux principes sont à respecter :

- la « **subsidiarité** » : le SCoT oriente et encadre, mais il ne se substitue pas au PLU,
- la « **compatibilité** » : les documents consécutifs au SCoT ne doivent pas contredire les orientations du SCoT. Ils auront donc la liberté de choisir entre diverses solutions possibles pour parvenir à un objectif du SCoT.

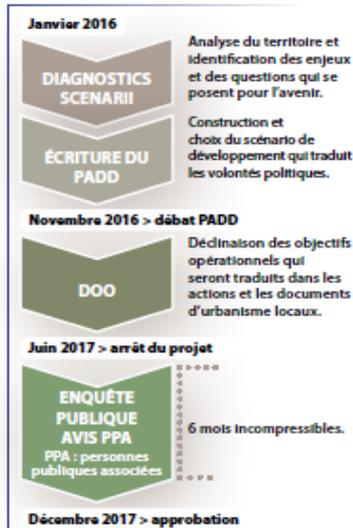
### Y-a-t-il un lien entre les projets d'urbanisme des particuliers (permis de construire) et le SCoT ?



Actuellement en cours d'élaboration, le DOO mobilisera les prochains mois :

- les élus et les services de la CCPV avec la mise en place d'instances de travail (ateliers, comité de pilotage) et décisionnaire (conseil communautaire) ;

- un large panel de partenaires institutionnels (autres collectivités voisines, services de l'État dans les territoires, chambres consulaires, organismes de protection de l'environnement) : comité de concertation ;
- l'ensemble de la population via l'organisation de réunions publiques.



### Le SCoT, un mode de travail concerté et participatif

Vous n'avez pas pu participer aux précédentes réunions publiques ? Venez nous rejoindre pour nous faire part de vos commentaires, idées ou envies pour l'évolution du territoire à l'occasion d'un 3<sup>ème</sup> cycle de réunions publiques qui se dérouleront ce printemps et qui porteront sur le DOO.

#### Informations utiles :

[scot@cc-paysdevalois.fr](mailto:scot@cc-paysdevalois.fr)

[www.cc-paysdevalois.fr/](http://www.cc-paysdevalois.fr/) (volet « Aménagement du territoire - Urbanisme » - SCoT en révision)

Registres au siège de la CCPV et dans les mairies de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz.



## AVIS AU PUBLIC

REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

AVEC LES HABITANTS

### Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois (SCoT)

- Quels regards sur notre territoire ? -

Mesdames, Messieurs,

Après avoir lancé la révision de notre Schéma de Cohérence Territoriale courant 2015 et dans le cadre de la concertation avec l'ensemble des acteurs de la société civile, la Communauté de communes du Pays de Valois organise 2 premières réunions publiques :

- le **lundi 19 septembre 2016 à 18h00**, salle du Conseil, Mairie 3 rue de la Libération, à **Betz**
- le **mardi 20 septembre 2016 à 18h00**, au siège de la CCPV, 62 rue de Soissons, à **Crépy-en-Valois**

Ces réunions seront consacrées aux enjeux issus du diagnostic ainsi qu'aux premiers axes du projet politique (PADD - projet d'aménagement et de développement durables).

A cette occasion, j'aurais le plaisir d'échanger avec vous sur la façon dont nous vivons le Valois au quotidien mais aussi sur ses perspectives d'évolution dans les années à venir.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sincères salutations.

A Crépy-en-Valois, le 4 août 2016

  
 Benoît HAQUIN  
 Président de la Communauté de communes  
 du Pays de Valois  
 62 route de Soissons  
 60800 CREPY-EN-VALOIS

Communauté de Communes du Pays de Valois  
 62 rue de Soissons - 60800 Crépy-en-Valois - Tél. : 03 44 88 05 09 - Fax. : 03 44 88 37 45  
 info@cc-paysdevalois.fr - www.cc-paysdevalois.fr



## Communiqué de presse

### INFORMATION PRESSE

Crépy-en-Valois, le 24 mai 2017

## Un dernier cycle de réunions publiques de concertation pour la révision du SCoT

Après avoir lancé la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en décembre 2015 et après deux premiers cycles de réunions publiques, la Communauté de Communes du Pays de Valois organise un dernier cycle de réunions publiques pour échanger avec l'ensemble des acteurs de la société civile sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui a pour mission de traduire en règles concrètes les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue la pièce maîtresse du SCoT, son rôle étant d'identifier les orientations et les objectifs assignés au développement du territoire à travers les différentes politiques publiques, telles que l'urbanisme, le logement, la mobilité, le commerce, les équipements, le développement économique, touristique et culturel, les communications électroniques, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la lutte contre l'étalement urbain...

Le DOO a pour mission de traduire en règles concrètes les objectifs du PADD en définissant des objectifs juridiquement opposables aux documents inférieurs (documents locaux d'urbanisme, PLH, PDU, autorisations commerciales, et opérations d'aménagements de plus de 5 000 m<sup>2</sup>...).

La Communauté de Communes du Pays de Valois vous convie à un dernier cycle de réunions publiques dans le cadre de la révision de son SCoT, avant l'arrêt du projet dans les mois à venir :

**Le mardi 30 mai 2017 à 18h à Nanteuil-le-Haudouin**  
Mairie - salle du conseil municipal - 8, place de la République

**Le mardi 6 juin 2017 à 18h à Crépy-en-Valois**  
au siège de la CCPV, La Passerelle - 62, rue de Soissons

**RAPPEL** : La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes durant lesquelles les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux sont pleinement impliqués. Des réunions publiques sont prévues à chaque phase du projet. Des registres sont disponibles au siège de la CCPV et dans les mairies de Nanteuil-le-Haudouin, Crépy-en-Valois et Betz afin de consigner les avis et observations de toutes personnes intéressées par cette démarche ainsi que les différents acteurs du SCoT. Un site internet ([www.cc-paysdevalois.fr/page/scot](http://www.cc-paysdevalois.fr/page/scot)) et une adresse e-mail dédiée ([scot@cc-paysdevalois.fr](mailto:scot@cc-paysdevalois.fr)) permettent également de recueillir toute remarque sur la révision du SCoT.

#### INFOS PRATIQUES

Communauté de Communes du Pays de Valois  
62, rue de Soissons  
60800 Crépy-en-Valois  
Tél. : 03.44.88.05.09 / Fax : 03.44.88.37.45  
Mél : [scot@cc-paysdevalois.fr](mailto:scot@cc-paysdevalois.fr)  
Site internet : [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)

#### Contact presse :

Jessica Fouquet, chargée des relations presse  
CC Pays de Valois / Ville de Crépy-en-Valois  
Tél. : 03 44 59 44 44  
Mél : [jessica.fouquet@crepyenvalois.fr](mailto:jessica.fouquet@crepyenvalois.fr)

# C. EXTRAITS DE PAGES DE SITES INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALOIS ET DES COMMUNES

Les documents ci-dessous sont issus du site internet de la Communauté de Communes du Pays de Valois (<http://www.cc-paysdevalois.fr/>) ainsi que des sites internet de certaines communes du territoire.

**UN DEUXIÈME CYCLE DE RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION POUR LA RÉVISION DU SCOT**

Jeu 8 décembre 2016 à Crépy-en-Valois et lund 12 décembre 2016 à Nanteuil-le-Haudouin

Après avoir lancé la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en décembre 2015 et après un premier cycle de réunions publiques sur les enjeux issus du diagnostic et les premiers axes du projet politique, la Communauté de Communes du Pays de Valois organise deux réunions publiques sur le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le projet politique du SCoT en révision :

Jeudi 8 décembre 2016 à 18h à Crépy-en-Valois au siège de la CCPV (La Passerelle - 62, rue de Soissons)

**MUSIVALES**  
Programme 2016 - 2017

**SORTIR EN VALOIS**  
Programme 2016 - 2017

**PLAN DE LA CCPV**  
62 Communes en 1 plan

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015**

**CENTRE AQUATIQUE DU**

**LA CCPV RECRUTE**

**CREPY EN VALOIS**  
MODERNITÉ & TRADITION

Mairie Vie quotidienne Culture et Tourisme Social et Santé

**VOUS ÊTES :** Citoyen Parent Jeune Association Senior Nouvel arrivant Sportif En visite Entreprise

**Accueil** » Une deuxième réunion publique pour la révision du SCoT à La Passerelle

**UNE DEUXIÈME RÉUNION PUBLIQUE POUR LA RÉVISION DU SCOT À LA PASSERELLE**

Après avoir lancé la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en décembre 2015 et après une première réunion publique sur les enjeux issus du diagnostic et les premiers axes du projet politique, la Communauté de Communes du Pays de Valois organise une réunion publique sur le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le projet politique du SCoT en révision :

le Jeudi 8 décembre 2016 à 18h à Crépy-en-Valois au siège de la CCPV (La Passerelle - 62, rue de Soissons)

Venez échanger sur la façon dont nous vivons dans le Valois au quotidien mais aussi sur ses perspectives d'évolution.

**RAPPEL :** La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes durant lesquelles les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux sont pleinement impliqués. Des réunions publiques sont prévues à chaque phase du projet. Des registres sont également disponibles au siège de la CCPV et dans les mairies de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz afin de consigner les avis et observations de toutes personnes intéressées par cette démarche ainsi que les différents acteurs du SCoT.

Renseignements :  
Tél. : 03 44 88 05 09  
E-mail : [scot@cc-paysdevalois.fr](mailto:scot@cc-paysdevalois.fr)  
Site internet : [www.cc-paysdevalois.fr/page/scot](http://www.cc-paysdevalois.fr/page/scot)

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE de la Communauté de Communes du Pays de Valois**

Rapport de présentation

ShareThis Facebook Twitter Email

Accueil Commune de Baron L'École Vie Associative et Sportive Commerces et Services Tourisme Liens Directs

Accueil

**Les 19 et 20 septembre : réunion publique sur le S.Co.T**

**RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS**

Après avoir lancé la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans le cadre de la concertation avec l'ensemble des acteurs de la société civile, la Communauté de communes du Pays de Valois organise deux premières réunions publiques :

- le lundi 19 septembre 2016 à 18 heures, salle du Conseil, 3 rue de la Libération à la mairie de Betz ;
- le mardi 20 septembre 2016 à 18 heures, au siège de la CCPV, 62 rue de Soissons à Crépy-en-Valois.

Ces réunions seront consacrées aux enjeux issus du diagnostic ainsi qu'aux premiers axes du projet politique (PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Pour plus de renseignements sur l'élaboration du SCoT, suivez ce lien

[retour vers Accueil](#)

Mentions légales Plan du site Contact

Mairie de Baron, 6, rue Russos 80200 BARON - Tél: +33(0)3.44.54.20.55 - Fax: +33(0)3.44.54.08.27 62016 ADICO

**UNE DERNIÈRE RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION POUR LA RÉVISION DU SCOT**

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Valois, la Communauté de Communes du Pays de Valois vous convie à une dernière réunion publique avant l'arrêt du projet dans les mois à venir :

le mardi 6 juin 2017 à 18h à Crépy-en-Valois au siège de la CCPV (La Passerelle, 62 rue de Soissons)

Après l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui constitue la pièce maîtresse du SCoT car il permet d'identifier les orientations et les objectifs assignés au développement du territoire en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité, de commerce, d'équipements, de développement économique, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers..., l'heure est venue d'aborder le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le DOO a pour mission de traduire en règles concrètes les objectifs du PADD en définissant des objectifs juridiquement opposables aux documents inférieurs (documents locaux d'urbanisme, PLH, PDU, autorisations commerciales, et opérations d'aménagements de plus de 5 000 m<sup>2</sup>...).

Cette réunion sera l'occasion d'échanger sur le contenu du projet politique du SCoT en révision.

**À NOTER :**  
Une réunion aura également lieu le mardi 30 mai 2017 à 18h à la Mairie de Nanteuil-le-Haudouin, dans le cadre du dernier cycle de réunions publiques pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Valois.

**LE SCOT EN BREF**

La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes durant lesquelles les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux sont pleinement impliqués. Des réunions publiques sont prévues à chaque phase du projet. Des registres sont également disponibles au siège de la CCPV et dans les mairies de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz afin de consigner les avis et observations de toutes personnes intéressées par cette démarche ainsi que les différents acteurs du SCoT.

Renseignements :  
Tél. : 03 44 88 05 09  
E-mail : [scot@cc-paysdevalois.fr](mailto:scot@cc-paysdevalois.fr)  
Site internet : [www.cc-paysdevalois.fr/scot](http://www.cc-paysdevalois.fr/scot)